
Konkurse Faillites Fallimenti

No 71 Freitag, 13.04.2007 125. Jahrgang

1. *Débitrice*: **PX Tech Environnement SA**, Rue Numa-Droz 191, **2300 La Chaux-de-Fonds**
2. *Délai pour contester l'état de collocation*: 20 jours après la publication
3. *Délai pour contester l'inventaire*: 10 jours après la publication
4. *Remarques*: But: étude, développement et réalisation de tout équipement en relation avec la protection de l'environnement; installations de génie chimique et projets industriels complets.

L'inventaire est déposé dix jours dès le 13 avril 2007. Dans le même délai, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites
2053 Cernier

(00226709)